



ASBL SOBRU VZW

---

# RAPPORT ANNUEL 2019

---

Lebegge Guido

Approuvé par l'assemblée générale le 18 février 2020

## Table de matière

1	Rapport d'activités .....	2
1.1	Membres et leurs ayants-droits.....	2
1.2	Permanence sociale .....	3
1.2.1	Activités.....	3
1.2.2	Quelques chiffres-clés.....	3
1.3	Primes et interventions.....	5
1.4	Organisation d'événements.....	7
1.4.1	Fête de Saint-Nicolas.....	7
1.5	Avantages pour les membres.....	8
1.6	Communication.....	8
1.7	Organisation interne .....	9
1.7.1	Assemblée générale .....	9
1.7.2	Conseil d'administration .....	11
1.7.3	Comité social.....	12
1.7.4	Secrétariat.....	13
2	Rapport financier .....	14
2.1	Résultat de l'exercice .....	14
2.2	Recettes et dépenses .....	15
2.2.1	Recettes .....	15
2.2.2	Dépenses.....	16
2.3	Autres frais de fonctionnement.....	17
2.4	Résultat reporté.....	17
2.4.1	Liquidités.....	17
2.4.2	Créances ouvertes et factures à payer .....	17
2.4.3	Evolution des composants du résultat reporté .....	18
3	Conclusions et recommandations.....	19
3.1	Les défis pour le futur .....	19
3.1.1	La permanence sociale.....	19
3.1.2	Culture d'entreprise.....	20
3.1.3	Communication.....	20
3.1.4	Offre des primes et interventions financières .....	20
4	Annexes.....	0

# 1 Rapport d'activités

## 1.1 Membres et leurs ayants-droits

Fin 2014, la Ville de Bruxelles et le CPAS ont créé l'Asbl SoBru comme service social commun pour leurs membres du personnel et pour les collaborateurs d'employeurs ayant des liens de collaboration avec l'une de ces autorités publiques. Ces liens doivent être visibles dans la composition des organes de décisions ou dans leur mission sociale qui doit servir l'intérêt communal.

En 2019, les membres du personnel et leurs familles de 16 employeurs pouvaient faire appel aux services de l'Asbl SoBru.

Pour les collaborateurs de l'asbl i-City ce fut une nouveauté. Leur employeur s'est affilié au service social du personnel commun le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En 2019, les membres adhérents étaient :

Nom du membre	Nombre de bénéficiaires-titulaires
<b>La Ville de Bruxelles</b>	8339
<b>Le CPAS-Bruxelles</b>	2874
<b>Le Mont-de-Piété</b>	30
<b>Les Cuisines bruxelloises</b>	247
<b>Asbl Aides aux Seniors bruxellois</b>	48
<b>Asbl Brufête</b>	8
<b>Asbl Les Bains de Bruxelles</b>	42
<b>Asbl Bruxelles-Musées-Expositions</b>	17
<b>Asbl BRAVVO</b>	299
<b>Asbl Jeunesse à Bruxelles</b>	10
<b>Les Maisons de quartiers</b>	64
<b>Asbl BaPa</b>	20
<b>Asbl Prosport</b>	6
<b>Asbl A.R.Br.E.</b>	5
<b>Asbl Centrale de l'Emploi</b>	4
<b>i-City</b>	162

Ils représentent 12.156 membres du personnel, soit 59 bénéficiaires-titulaires de plus qu'en 2018.

## 1.2 Permanence sociale

### 1.2.1 Activités

Les 2 assistantes sociales de l'association assurent une permanence sociale journalière. Les bénéficiaires peuvent, lors d'un rendez-vous, les consulter autour de questions sociales, financières, familiales ou sur d'autres aspects de la vie quotidienne.

Les assistantes sociales ont également la possibilité de faire, à la demande du client, des visites à domicile.

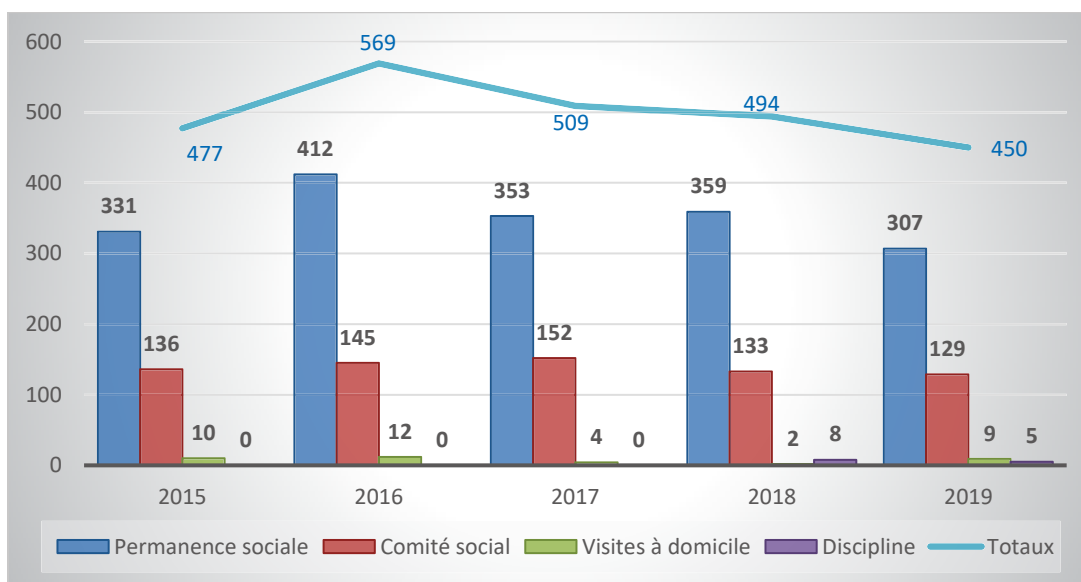
Outre écouter, orienter, superviser, conseiller et informer, les assistantes sociales ont également la possibilité de soumettre au comité social de l'association une demande d'aide financière par le biais d'un rapport social. Sur base du rapport social, le comité social de l'association peut accorder une avance, un prêt ou une aide financière non remboursable.

De plus, les statuts du personnel de la Ville et du CPAS prévoient qu'un membre du personnel qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire peut joindre à ce dossier un rapport social rédigé par une assistante sociale de l'asbl SoBru.

Par leur travail quotidien, les assistantes sociales sont régulièrement en contact avec des travailleurs surendettés. Pour certains, le salaire fait l'objet d'une saisie ou une cession de salaire. Afin de mieux pouvoir accompagner ces personnes, les assistantes sociales ont collaboré à un groupe de réflexion du CPAS. Ce groupe a entamé ses travaux en juin 2019. Ils devraient aboutir à des propositions concrètes en 2020.

### 1.2.2 Quelques chiffres-clés

Evolution du nombre de personnes ayant fait appel aux services des assistantes sociales pour la période 2015 à 2019

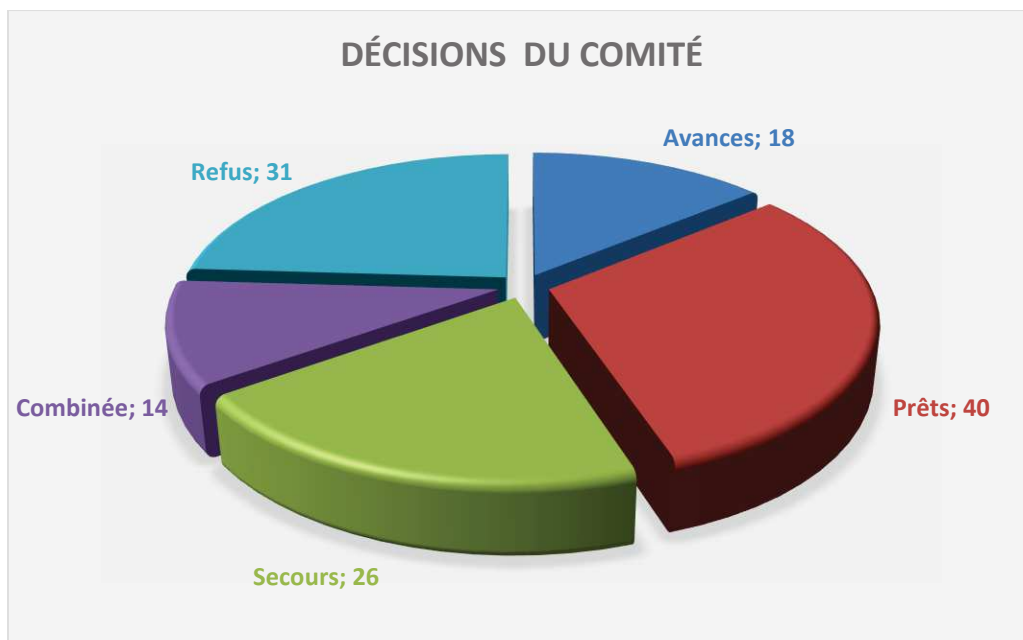


### 1.2.2.1 Aides financières

En 2019, le comité social s'est réuni 25 fois.

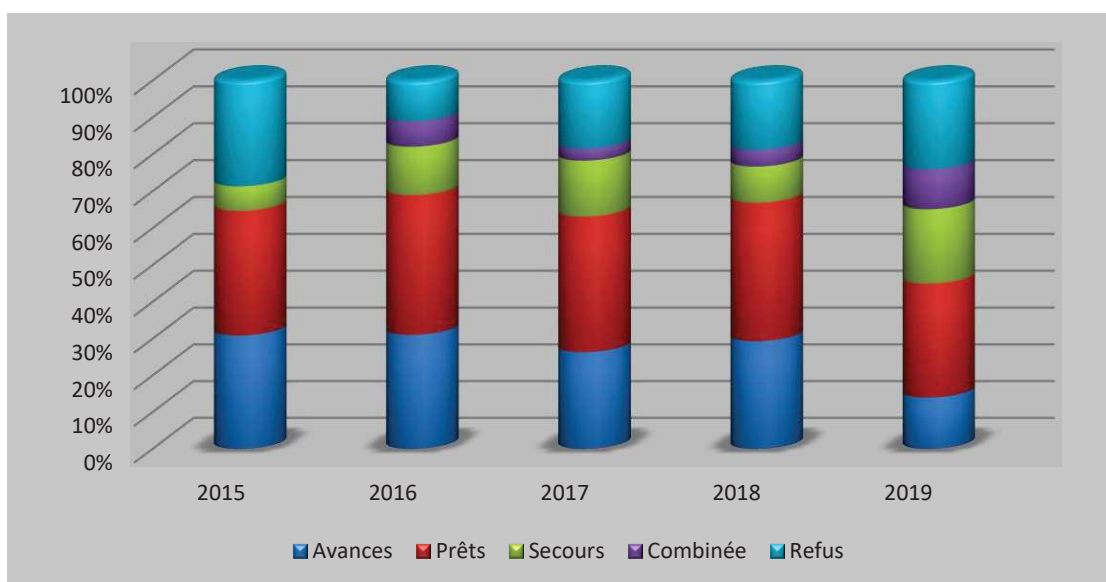
129 demandes ont été présentées (133 en 2018).

Le premier graphique visualise la répartition proportionnelle des décisions prises en 2019.



Le comité a accordé un montant de 3.800,00 euro en avances, 43.437,61 euro en prêts et 21.706,48 euro d'aides financières non remboursables.

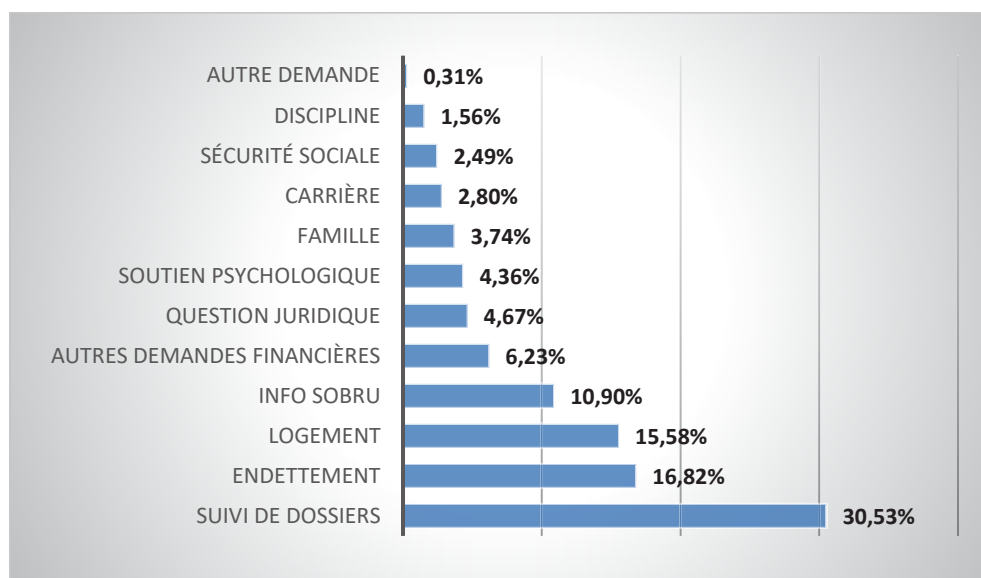
Le graphique suivant démontre l'évolution des types de décisions prises par le comité social sur les 5 dernières années. Vu que les montants accordés sont très différents, le nombre de demandes par type a été pris en considération.



### 1.2.2.2 Autres demandes d'aides

Lors des permanences et des visites à domicile, les assistantes sociales ont traité 321 demandes qui ne nécessitaient pas d'intervention du comité social. Elles ont pu aider les personnes par l'écoute, en apportant une aide à remplir des documents divers, par une orientation ou encore par un accompagnement dans les démarches à entreprendre.

Les différentes demandes ont été regroupées par thèmes plus généraux et reprises dans le graphique ci-après :



Le terme "sécurité sociale" regroupe les questions relatives aux différents domaines de la Sécurité sociale, comme les allocations familiales, l'assurance maladie et invalidité, la pension.

La catégorie « carrière » réunit les demandes concernant l'équilibre entre la vie privée et le travail. Les assistantes sociales aident à trouver des possibilités et alternatives et à cibler la demande. La plupart de ces entretiens sont suivis par une orientation vers le service RH adéquat de l'employeur concerné.

Le terme « autres demandes financières » se réfère aux questions de nature financière qui ne sont pas soumises au comité social. Il arrive que des demandes ne soient pas finalisées. Certaines demandes font l'objet d'une négociation ou d'une orientation vers une solution plus appropriée.

Enfin, 1 demande a été reprise dans la catégorie « Autres demandes » parce qu'elle ne pouvait pas être cataloguée dans l'une des autres catégories.

## 1.3 Primes et interventions

Le règlement sur les primes et interventions, introduit en 2016, prévoit 4 types de primes ou interventions financières :

- Primes et interventions liées à un événement de la vie quotidienne. Il s'agit de primes de naissance ou d'adoption, prime de mariage ou de cohabitation légale, une prime pour le 12<sup>ème</sup>

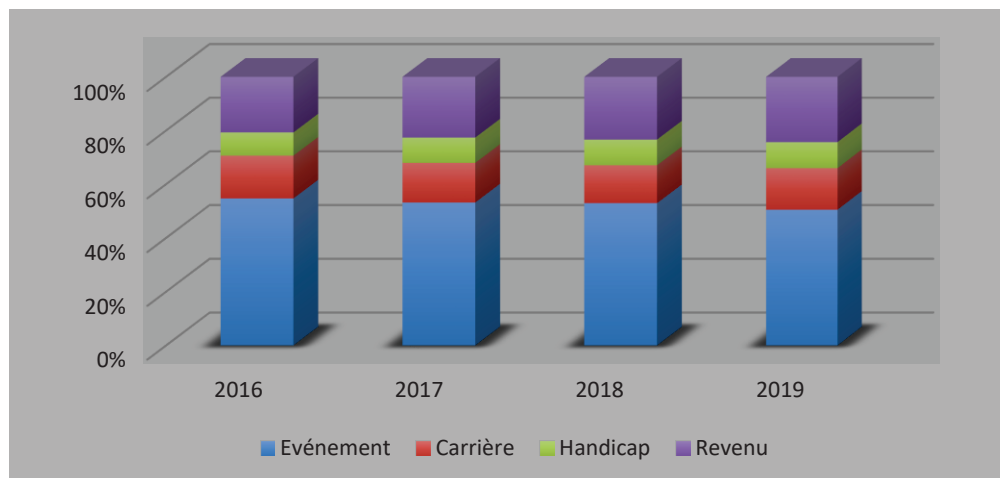
anniversaire d'un enfant et une intervention dans les frais funéraires lors d'un décès d'un membre du personnel ou un parent au premier degré habitant sous le même toit ;

- Primes liées à la carrière : 25 ans d'ancienneté et la pension;
- Interventions pour les parents d'un enfant ouvrant le droit aux allocations familiales majorées suite à la reconnaissance d'un handicap. Ces parents bénéficient d'une intervention annuelle et peuvent demander une intervention dans les frais de vacances ou de plaines adaptées aux besoins de l'enfant ;
- Enfin, il y a des interventions liées au revenu, pour l'achat de lunettes, lentilles, appareils auditifs et prothèses dentaires. Le montant de l'intervention est déterminé en fonction du revenu annuel du membre du personnel.

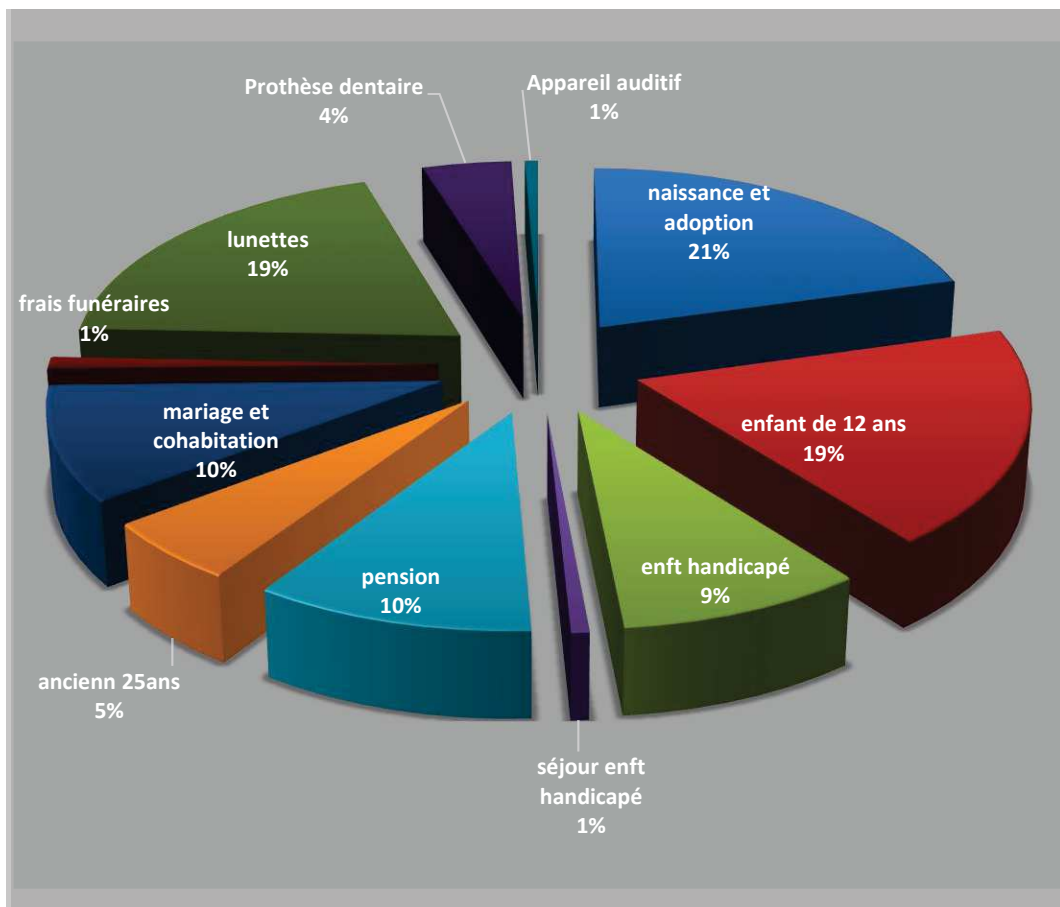
En 2019, 1.769 demandes ont été reçues. Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des demandes par type de primes depuis l'introduction du nouveau règlement, en janvier 2016 :

<i>Primes et interventions</i>	2016	2017	2018	2019
<i>naissance et adoption</i>	385	413	395	370
<i>enfant de 12 ans</i>	366	352	319	339
<i>enfant handicapé</i>	137	161	159	162
<i>séjour enfant handicapé</i>	13	8	10	12
<i>pension</i>	187	171	177	183
<i>ancienn 25ans</i>	90	94	73	95
<i>mariage et cohabitation</i>	186	177	198	179
<i>frais funéraires</i>	12	13	24	18
<i>lunettes</i>	326	344	343	351
<i>prothèse dentaire</i>	29	49	44	75
<i>appareil auditif</i>	5	14	9	11
	<b>1.736</b>	<b>1.796</b>	<b>1.769</b>	<b>1.795</b>

Evolution du nombre de demandes par type de primes et interventions, existantes en 2016 et 2019 :



Le diagramme suivant visualise la répartition proportionnelle par type de primes dans le total des demandes reçues en 2019:



## 1.4 Organisation d'événements

Par l'organisation d'événements, l'association souhaite contribuer au développement d'une culture d'entreprise commune auprès des différents employeurs affiliés à SoBru asbl et qui font donc partie du groupe « Ville de Bruxelles ».

Ces événements sont organisés en fonction des moyens financiers dont dispose l'association. S'ils sont insuffisants, la participation à l'événement est proposée aux employeurs. Les employeurs-participants s'engagent alors à s'acquitter d'une cotisation supplémentaire.

En 2019, seule la fête de Saint-Nicolas a été organisée.

### 1.4.1 Fête de Saint-Nicolas

La fête de Saint-Nicolas a été organisée pour les bénéficiaires ayant des enfants entre 2 et 10 ans, le samedi 7 décembre. Ce fut de nouveau une organisation en collaboration avec le Cirque Bouglione sur le plateau du Heysel.



9 employeurs ont invité leurs membres du personnel à participer à cette fête : la Ville de Bruxelles, y compris le personnel enseignant, l'asbl Jeunesse à Bruxelles, les Bains de Bruxelles, les Cuisines bruxelloises, le Mont-de-Piété, la Centrale de l'Emploi, i-City, Brufête et Bruxelles-Musées-Expositions. 3.332 personnes, dont 1.623 enfants de moins de 11 ans, se sont inscrites. Le nombre de personnes inscrites était plus élevé que les autres années. Ce qui s'explique par la participation, pour la première fois, du corps enseignant de la Ville.

Le coût total de cette fête s'élevait à 53.941,56 euro. Cette dépense, préfinancée par SoBru, a été facturée aux employeurs-participants. Le coût par personne inscrite s'élevait cette année à 16,19 euro (20,41 euro en 2018).

## 1.5 Avantages pour les membres

En plus de l'offre de primes et interventions, de la permanence sociale et de l'organisation d'événements, l'association continue à négocier des offres de réductions pour ses bénéficiaires.

En 2019, 66 offres intéressantes ont été proposées dans les secteurs suivants :

Culture: 18

Parcs d'attractions: 17

Activités pour enfants: 3

Voyages et vacances: 4

Food/restaurant: 6

Shopping: 15

Welness: 2

Assurances: 1

Ces offres sont publiées dans un catalogue qui est mis à la disposition des bénéficiaires par la plateforme Calameo et par le groupe Facebook de SoBru.

Actuellement, nous ne disposons pas d'informations statistiques des partenaires en ce qui concerne l'utilisation de l'offre. Les partenaires ayant renouvelé leurs offres, cela laisse supposer que les résultats sont positifs.

## 1.6 Communication

Les initiatives des années précédentes ont été répétées en 2019.

Le dépliant des primes et interventions et l'affiche ont été retravaillés et rediffusés auprès des employeurs et leurs membres du personnel.

L'association dispose de 4 roll-ups permettant d'être bien visible lors des événements et moments d'information rassemblant des membres du personnel.

A la demande de l'Asbl Service Aides aux seniors bruxellois, 3 séances d'information ont été organisées pour leurs aides familiales.

Comme les années précédentes, un stand info a pu être organisé lors de la fête du personnel du CPAS et lors du drink des pensionnés de la Ville de Bruxelles.

Ces stands et séances d'info sont des outils efficaces pour l'association afin de mieux se faire connaître par ses bénéficiaires.

Le groupe Facebook, démarré le 13 mai 2016, compte 1.007 membres fin 2019 (+ 236 comparé à 2018). Cet outil permet aux membres de disposer des renseignements actualisés concernant le fonctionnement, les activités et les offres de l'organisation.

Le catalogue de avantages est diffusé par une brochure online. En étroite collaboration avec la cellule communication interne du département RH de la Ville de Bruxelles, la version la plus récente est à disposition par l'application Calameo. Ceci permet la consultation du catalogue de chez soi.

En 2019, ce catalogue a été consulté 12.425 fois, soit 57% de plus qu'en 2018. Il a été téléchargé 1.234 fois. La durée moyenne de consultation était de 8 minutes et 09 secondes.

## 1.7 Organisation interne

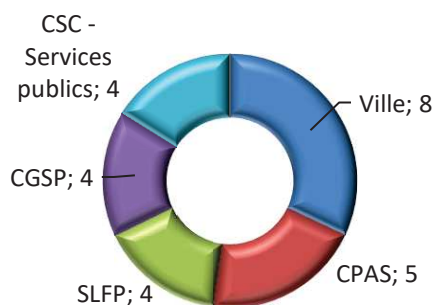
Les organes décisifs de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration. En plus, le conseil d'administration a confié le pouvoir de décision dans les dossiers sociaux au comité social. Enfin, un secrétariat sous la direction de l'administrateur-délégué s'occupe de la gestion journalière.

La représentation dans l'assemblée générale et dans le conseil d'administration a connu quelques changements au courant de l'année 2019.

### 1.7.1 Assemblée générale

#### 1.7.1.1 Composition

Comme le prévoient les statuts, l'assemblée générale est composée de 25 membres effectifs. Ils représentent la Ville de Bruxelles, le CPAS et les 3 organismes syndicaux représentatifs auprès de la Ville et le CPAS. La Ville et le CPAS se partagent 13 mandats. Les organismes syndicaux délèguent 12 mandataires.



En exécution des statuts, l'assemblée générale a été renouvelée suite aux élections communales de 2018. La Ville, le CPAS et les organismes syndicaux devaient proposer leurs représentants. La plupart des mandats ont été renouvelés.

Les changements dans les membres effectifs se sont faits pour soit la pension, une démission de la fonction chez son employeur ou encore par la fin du mandat de représentant syndical.

En 2019, la Ville de Bruxelles a été représentée par l'échevine ayant les RH dans ses attributions et :

Luc Symoens	Dirk Leonard	Philippe Buschen
Anne Vandembulcke	Nico Raemdonck	Jacques Sertons (jusqu'au 5/02)
Rose-Marie Giammorcaro	Didier Gilson (àpd 5/02)	

Mr. Jacques Sertons a donné sa démission comme membre effectif et membre du conseil d'administration suite à sa pension. Il a été remplacé à l'assemblée générale par Mr. Didier Gilson à partir du 5 février 2019.

La représentation du CPAS a également connu un changement dans ses membres effectifs. Mr. Geoffrey Gueritte a été remplacé comme membre effectif par Mme. Rita Glineur. Par conséquent, en 2019, les membres effectifs, représentants du CPAS, ont été :

Karine Lalieux	Carine Elst	Geoffrey Gueritte (jusqu'au 5/02)
Magriet Van Ransbeeck	Clémentine Yumbi	Rita Glineur (àpd 5/02)

Chaque organisme syndical, représentatif auprès de la Ville et du CPAS, délègue 4 représentants dans l'assemblée générale. Au courant de l'année 2019, 3 membres effectifs de ce groupe ont été remplacés : 2 pour la CSC Services publics et 1 pour le SLFP.

Pour la CSC Services publics, Mr. Dimitri Coppens a remplacé Mme. Geneviève Lukamba comme membre effectif de l'assemblée générale. Lui-même a été remplacé dans cette fonction par Mme. Patricia Desplenter au 1<sup>er</sup> mai 2019.

Pour le SLFP, Mr. Thierry Prince a démissionné comme membre effectif et comme administrateur en date du 31 mai 2019. Il a été remplacé comme membre effectif par Mr. Johnny Van Campenhout à partir du 11 décembre 2019.

Les 3 changements dans les représentants des syndicats ont tous été motivés par le dépôt de mandat de représentant permanent des syndicats respectifs auprès de leur employeur.

Fin 2019, les 12 mandats des organismes syndicaux étaient occupés par :

La CGSP :

Jean-François Roblot	Mathieu Verhaegen	Antonio Spada	Jean-Yves Thibaut
----------------------	-------------------	---------------	-------------------

La CSC-Services publics :

Jürgen Branckaert	Carole Brabants	Geneviève Lukamba (jusqu'au 5/02)
Linda Borremans	Dimitri Coppens (du 5/02 au 1/05)	Patricia Desplenter (àpd 1/05)

La SLFP :

Thierry Prince (jusqu'au 31/5)	Patricia De Waegeneer	Thierry Van Cauwenberghe
Fabienne Peeters	Johnny Van Campenhout (àpd 11/12)	

En 2019, Madame Fouazia Hariche était la présidente de l'association. Mesdames Karine Lalieux, présidente du CPAS de Bruxelles, et Linda Borremans, siégeant pour la CSC Services publics étaient les vice-présidentes de l'association.

### 1.7.1.2 Activités

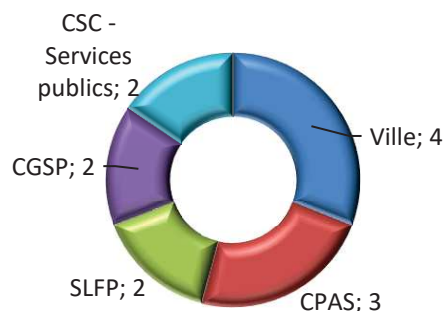
En 2019, une assemblée générale extraordinaire a été organisée en plus de l'assemblée générale statutaire annuelle.

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 5 février 2019. Lors de cette séance, l'assemblée générale et le conseil d'administration ont été renouvelés et le mandat de l'administrateur-délégué, Mr. Dirk Leonard, a été reconduit.

Lors de l'assemblée générale statutaire annuelle, qui a eu lieu le 30 avril 2019, les comptes annuels 2018, le rapport d'activité 2018 et les budgets 2019 ont été approuvés.

## 1.7.2 Conseil d'administration

### 1.7.2.1 Composition



Cet organe, avec une constitution quasi paritaire, a connu 2 changements en 2019.

L'assemblée générale, en sa séance du 5 février 2019, a désigné Mr. Philippe Buschen comme membre du conseil d'administration et comme trésorier en remplacement de Mr. Jacques Sertons.

Mr Thierry Prince, représentant pour le SLFP, a démissionné comme administrateur suite à la fin de son mandat de délégué syndical auprès de la Ville en date du 31 mai 2019. Aucun remplaçant n'a été désigné jusque fin 2019. Le SLFP a fait une proposition de remplacement lors du conseil d'administration du 11 décembre 2019. La désignation sera proposée à la première assemblée générale de 2020.

En 2019, ont été membres du conseil d'administration :

Faouzia Hariche	Ville	Présidente
Karine Lalieux	CPAS	Vice-présidente
Linda Borremans	CSC Services publics – CPAS	Vice-présidente
Dirk Leonard	Ville	Administrateur-délégué
Jacques Sertons	Ville	Trésorier (jusqu'au 5/02)
Philippe Buschen	Ville	Trésorier (à pd 5/02)
Anne Vandenbulcke	Ville	
Carine Elst	CPAS	
Magriet Van Ransbeeck	CPAS	
Mathieu Verhaegen	CGSP - Ville	
Jean-François Roblot	CGSP - CPAS	
Jürgen Branckaert	CSC Services publics – Ville	
Patricia De Waegeneer	SLFP – CPAS	
Thierry Prince	SLFP - Ville	

### 1.7.2.2 Activités

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois sous la présidence de madame Faouzia Hariche.

En plus des activités habituelles, il a préparé l'assemblée générale extraordinaire et l'assemblée générale statutaire. Il a également accepté le remplacement de 4 membres effectifs de l'assemblée générale.

Enfin, le conseil d'administration a revu les statuts suite au nouveau code sur les sociétés et associations. Ce code est entré en vigueur en date du 1<sup>er</sup> mai 2019. La proposition de modification des statuts qui en résulte sera soumise à l'approbation d'une l'assemblée générale extraordinaire en 2020.

### 1.7.3 Comité social

Ce comité, avec une composition paritaire de 6 représentants du conseil d'administration s'est réuni 25 fois durant l'année.

La représentation des administrateurs du groupe des organismes syndicaux dans ce comité varie régulièrement. Chaque administrateur de ce groupe a assisté à au moins quelques séances du comité. Toutefois, à chacune de ces séances, seul un administrateur par organisation était présent.

Les membres du comité de la Ville et du CPAS sont restés inchangés, à savoir : Dirk Leonard, Carine Elst et Magriet Van Ransbeeck.

Le comité a examiné 129 demandes d'aide sur base des rapports sociaux présentés par les 2 assistantes sociales de l'association.

Le détail des décisions, prises de manière collégiale, a été repris sous le point 1.2.3. Aides financières, de ce rapport d'activités.

#### 1.7.4 Secrétariat

La gestion journalière est assurée par un secrétariat dont le personnel est mis à disposition par la Ville et travaille sous la supervision de l'administrateur-délégué, Dirk Leonard.

En 2019, ce secrétariat était composé d'un chef de service adjoint et de 4 assistants administratifs, représentant 4,8 ETP. Le chef de service adjoint est également le secrétaire de l'association.

Le secrétaire participe, sans droit de vote, à l'assemblée générale, au conseil d'administration et au comité social.

En plus, le CPAS et la Ville mettent 2 assistantes sociales à disposition (1,8 ETP).

Les bureaux et les moyens de fonctionnement sont mis à disposition par la Ville de Bruxelles.

Le secrétariat exécute les décisions, assure la communication, traite les demandes de primes et interventions, assure la comptabilité de l'association et contribue à l'élaboration et l'exécution de la politique de l'association. Il est également chargé de l'organisation des événements.

## 2 Rapport financier

L'exercice 2019, clôturé au 31 décembre 2019, présente un bonus de 49.533,02 euro. Le bonus cumulé des exercices depuis 2015 présente un bonus cumulé de 296.693,38 euro. Après déduction des factures encore à payer, ce bonus se compose de liquidités en argent et de créances sur des membres et des bénéficiaires (voir 2.4.1).

### 2.1 Résultat de l'exercice

Le résultat d'un exercice est déterminé par la différence entre les produits de l'exercice (cotisations des membres et contributions aux événements) et les charges encourues par l'association pendant l'exercice (primes et interventions, primes d'assurances et contributions, frais de publication,...).

En 2019, ces charges et produits s'élevaient à :

Charges		Recettes	
Primes et interventions	286.855,59 euro	Cotisations	364.680,00 euro
Secours comité social	21.706,48 euro	Evénements	53.747,28 euro
Evénements	54.448,18 euro		
Taxes	136,81 euro		
Assurances	1.761,56 euro		
Frais de publication Moniteur	265,96 euro		
Prêts irrécouvrables	3.719,68 euro		
<b>Total des charges</b>	<b>368.894,26 euro</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>418.427,28 euro</b>

En comptabilité, l'octroi de prêts et avances n'est pas considéré comme une charge, mais bien comme un droit/ une créance. C'est pourquoi les montants accordés ou les remboursements ne sont pas repris dans le résultat annuel. Une créance n'est considérée comme charge dans la comptabilité que quand elle ne peut pas être récupérée.

A cette fin, une procédure a été prévue dans le règlement d'ordre interne et des règles d'amortissement ont été décidées.

A la fin de l'exercice, 6 dossiers dont la créance n'était pas remboursée endéans les 24 mois, et pour lesquelles les tentatives de contact entreprises par le secrétariat sont restées sans résultat, ont été soumis à l'appréciation du comité social. Les intéressés avaient quitté leur employeur au courant des années.

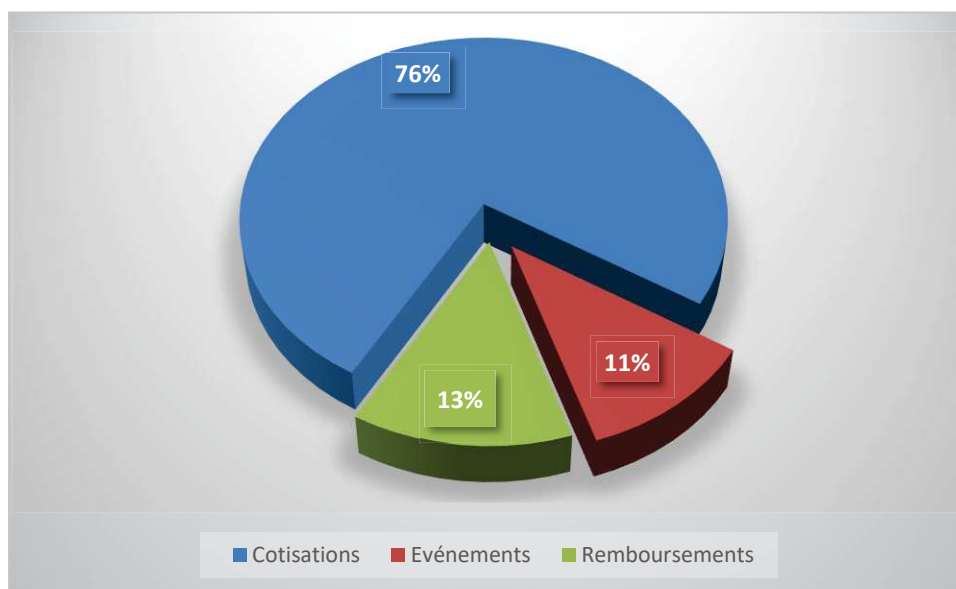
Dans 4 dossiers, le comité social a décidé de considérer les soldes ouverts comme irrécouvrables. Par conséquent, un montant de 3.719,68 euro a été inscrit dans la rubrique « Défaillance de paiements – Prêts ».

Pour les 2 autres dossiers, on estime que les soldes pourront encore être récupérés.

## 2.2 Recettes et dépenses

### 2.2.1 Recettes

L'association génère des recettes dans 3 domaines. Il y a les cotisations annuelles des membres, les remboursements de prêts et avances, et les contributions financières des employeurs dont les membres du personnel ont participé aux événements, comme la fête de Saint-Nicolas.



#### 2.2.1.1 Les cotisations

La cotisation annuelle s'élevait depuis la création de l'association en 2015 à 30,00 euro par membre du personnel en service au 31 décembre de l'année antérieure.

Pour 2019, ces cotisations s'élevaient à 364.680,00 euro.

Les 16 employeurs, membres de SoBru au 1 janvier 2019 représentent 12.156 travailleurs.

La recette des cotisations a été réalisée dans le premier trimestre de 2019, à l'exception des cotisations de la Ville. La Ville s'est acquittée de sa cotisation au mois de septembre.

#### 2.2.1.2 Remboursement de prêts et d'avances

Le comité social de l'association a le pouvoir d'accorder aux bénéficiaires nécessiteux un prêt ou une avance. Les prêts doivent être remboursés endéans maximum 24 mois.

Les remboursements de prêts et avances ne rentrent pas en compte dans les comptes de résultats. Les remboursements diminuent le montant des créances ouvertes de clients envers l'association. Ils alimentent les liquidités de l'association. Tant que les remboursements suivent leurs cours, ils n'entrent pas dans les comptes résultats, mais font partie de l'actif de l'association.

Quand le comité social constate qu'un prêt ou une avance n'a pas été remboursé, il déclare le solde ouvert irrécouvrable. Ce n'est qu'après cette décision que les soldes sont comptabilisés dans les comptes de résultats, étant donné qu'ils augmentent les charges de l'association.



Pour les prêts et avances accordés et payés en 2015, 2016, 2017 et 2018, des remboursements pour un montant de 36.225,96 euro ont été perçus par l'association en 2019.

Pour les prêts et avances accordés en 2019, un montant de 28.068,93 euro de remboursements a été perçu.

Le 31 décembre 2019, l'association comptait 31.132,24 euro de créances ouvertes pour des prêts et avances accordés en 2019 et les années antérieures.

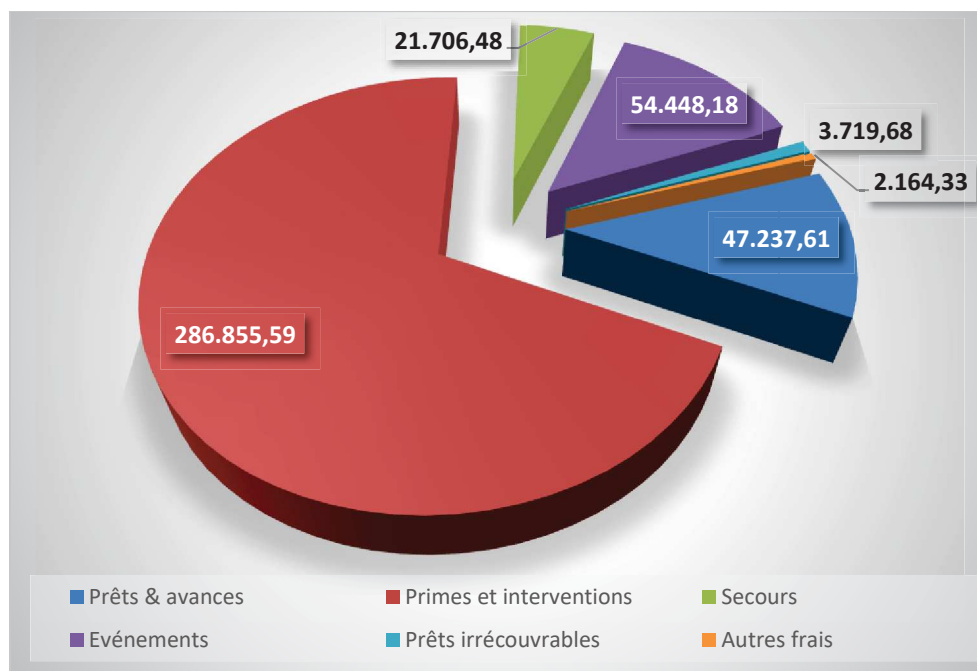
### 2.2.1.3 Recettes d'événements

La fête de Saint-Nicolas s'est tenue le 7 décembre 2019. Les déclarations de créances envers les employeurs-participants n'ont été rédigées et envoyées que début janvier. Ceci explique le montant de 53.747,28 euro inscrit dans la rubrique des créances sur des membres.

## 2.2.2 Dépenses

L'association a 2 grands postes de dépenses : les prêts, avances et secours accordés par le comité social et la liquidation de primes et interventions à ses bénéficiaires. Ces 2 postes, et quelques frais généraux sont financés par les cotisations. En plus, l'association préfinance les frais de l'organisation de la fête de Saint-Nicolas. Ces derniers sont quasi intégralement récupérés auprès des employeurs participants. Seul l'achat de pulls pour les volontaires n'a pas été facturé aux employeurs.

Répartition des dépenses par poste :



En 2019, le comité social a accordé des prêts pour un montant de 43.687,61 euro et 3.550,00 euro d'avances. Un montant de 21.706,48 euro a été accordé en secours. Ce dernier type d'aide financière ne doit pas être remboursé.

En exécution du règlement des primes et interventions, adopté au 1er janvier 2016, 1.795 demandes ont été honorées pour un montant total de 286.855,59 euro.

Le coût pour la fête de Saint-Nicolas s'élevait à 54.448,18 euro.

En ce qui concerne les primes annuelles des assurances responsabilité civile et responsabilité civile des administrateurs, l'association a payé les primes 2019 début janvier 2019. Toutefois, fin décembre 2019, les assureurs ont déjà demandé le paiement des primes 2020. De ce fait, la charge des primes d'assurances 2019 s'élève à 1.761,56 euro.

L'association introduit une déclaration dans le cadre de la taxe annuelle sur les asbl en compensation de leur exonération des droits de succession et également dans le cadre des contributions pour personnes morales.

La base de taxation pour la première est établie sur la valeur des biens mobiliers et immobiliers de l'association, en exonérant les liquidités. La taxe s'élève à 0,17 % de la base de taxation. Pour les revenus 2019, exercice 2018, la taxe due s'élevait à 136,81 euro.

En ce qui concerne les contributions pour personnes morales, aucun avis d'imposition n'a été reçu pour les exercices antérieurs à la date du 31 décembre 2019.

## **2.3 Autres frais de fonctionnement**

La balance financière de l'association ne mentionne aucun frais de personnel, ni de frais de fonctionnement comme un loyer, des abonnements, mobilier de bureau, fournitures de bureau, matériel informatique,...

En exécution de la décision du conseil communal du 23 mars 2014 concernant l'approbation des statuts de création de l'association, ces frais sont pris à charge des budgets de la Ville de Bruxelles.

## **2.4 Résultat reporté**

Le résultat reporté de l'association est constitué par les liquidités et les créances à percevoir.

### **2.4.1 Liquidités**

Les liquidités ou fonds de roulement sont les soldes du compte courant, du compte épargne et de la réserve en caisse conservée à la Caisse communale de la Ville de Bruxelles.

Le 31 décembre 2018, les liquidités représentaient un montant de 249.200,30 euro, dont 237.233,30 euro sur le compte courant et 11.967,00 euro disponibles à la Caisse communale. Le compte épargne de l'association n'a pas encore été utilisé jusqu'à présent et est donc à 0,00 euro.

### **2.4.2 Créances ouvertes et factures à payer**

Fin 2019, les créances ouvertes représentaient un montant de 84.879,52 euro. Il s'agit de créances sur des membres et des bénéficiaires.

Les créances sur les membres : 53.747,28 euro. Il s'agit de la participation dans les frais de la fête de Saint-Nicolas. Ces créances devraient être apurées au courant du premier trimestre 2020.

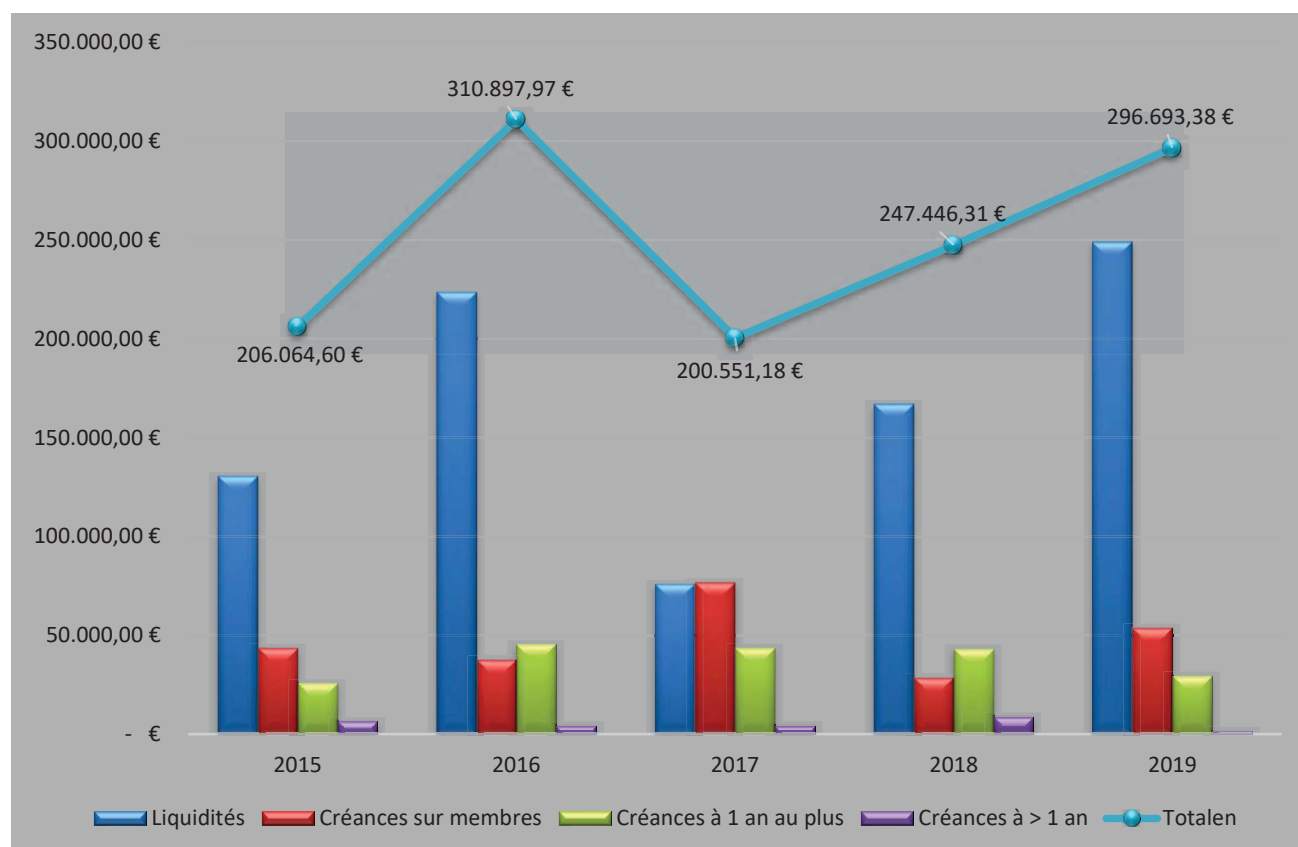
Les créances sur des bénéficiaires suite à des prêts et avances accordés : 31.132,24 euro.

L'on prévoit qu'un montant de 29.493,74 euro sera réalisé au courant de l'exercice suivant. Le solde de 1.638,50 euro devrait être réalisé dans les exercices ultérieurs.

Il restait un montant de 37.386,44 euro de factures encore à payer. Il s'agit de factures de fournisseurs de la fête de Saint-Nicolas que nous n'avions pas encore reçu fin 2019. Le montant repris dans les comptes comptables est celui des offres de prix sur base desquelles les commandes ont été faites. Après réception des factures, elles seront payées avant fin janvier 2020.

### 2.4.3 Evolution des composants du résultat reporté

Le graphique ci-après visualise l'évolution des boni reportés depuis 2015. L'évolution annuelle est reprise par la ligne. Les histogrammes démontrent l'évolution de chaque composant de ces boni tout au long de cette période.



En 2015, l'assemblée générale a décidé de maintenir chaque année une réserve financière de 50.000,00 euro en liquidités afin d'assurer le fonctionnement de l'association à chaque début d'année. En effet, les cotisations d'un nouvel exercice ne sont pas disponibles au 1<sup>er</sup> janvier.

En plus, il a été décidé de réserver une somme de 40.000,00 euro au financement de la réalisation d'un site web.

Cette dernière réserve n'a pas encore été utilisée.

### 3 Conclusions et recommandations

Le nombre de demandes de primes et interventions traitées se situe dans le même ordre de grandeur que les années antérieures. L'offre de primes et interventions financières semble donc correspondre aux attentes des bénéficiaires.

Par contre, la permanence sociale a été moins fréquentée cette dernière année (- 20% comparé à 2016).

La fête de Saint-Nicolas a connu un grand succès qui s'explique par la participation du corps enseignant de la Ville. Toutefois, comme les années précédentes, nous avons pu constater que +/- 20 % des personnes inscrites ne se présentent pas à l'événement. Afin de diminuer ce nombre, des mesures moins populaires comme une contribution financière à l'inscription ou l'exclusion des absents de l'année passées, devraient peut-être être examinées.

L'association connaît une situation financière saine. A la fin de l'exercice elle n'a pas de dettes. Quelques factures pour la fête de Saint-Nicolas devaient encore être réceptionnées. Dès leur réception, elles pourront être payées.

En 2019, contrairement aux 2 années précédentes, on peut constater que les cotisations des membres (364.680,00 euro) ont permis de financer les activités principales de l'association (décisions du comité social, primes et interventions, frais fixes et impôts = 361.683,69 euro).

En plus de ces cotisations, il y a la recette des remboursements de prêts et avances. Pour la plupart, ces remboursements suivent de manière régulière et durant l'exercice suivant. Toutefois, ces recettes ne peuvent être prises en compte que quand elles ont été réalisées effectivement. Il est à déconseiller d'en tenir compte lors des choix politiques.

Cette réflexion ne concerne pas les créances sur les membres dans le cadre de la fête de Saint-Nicolas. Vu la date de son organisation, il y aura toujours des créances ouvertes envers des membres à la fin de l'exercice (53.747,28 euro fin 2019). Mais celles-ci seront clairement réalisées au courant du premier trimestre de l'exercice suivant.

#### 3.1 Les défis pour le futur

Le résultat positif de 2019 doit nous inciter à persévérer. Les années suivantes, il restera nécessaire de veiller à ce que les bénéficiaires soient informés de l'existence et des offres de l'association et de continuer à leur offrir un service de qualité. Le programme politique du nouveau Collège des Bourgmestre et Echevins insiste là-dessus. Le souhait de renforcer et d'étendre les activités de l'association y est inscrit explicitement.

##### 3.1.1 La permanence sociale

Il demeure important de faire connaître l'existence et le mode de fonctionnement des permanences sociales. S'assurer que ce service soit suffisamment connu et accessible à ceux qui en ont besoin doit être une préoccupation permanente.

Au cours de leurs entretiens, l'aide des assistantes sociales est régulièrement sollicitée pour les mêmes problématiques, telles que l'endettement, les problèmes liés au logement,...

Leur participation au groupe de réflexion du CPAS concernant les saisies sur et sessions de salaire aboutira éventuellement à de nouvelles missions en 2020.

### 3.1.2 Culture d'entreprise

Ceci reste un grand défi pour l'association. Le constat est qu'une intervention supplémentaire, en plus de la cotisation annuelle, semble impossible pour certains employeurs-membres. Une réflexion s'impose dès lors sur la manière dont nous pouvons financer ces activités qui visent à favoriser la culture d'entreprise et l'esprit d'équipe.

Clairement, créer des réserves financières à cette fin, quand c'est possible, reste judicieux.

Au début du nouvel exercice, la réserve disponible pour un tel événement s'élève à 175.561,14 euro. On ne tient alors pas compte des réserves déjà décidées de 90.000,00 euro pour le fonctionnement de l'association et du site web, ni des créances sur prêts et avances. Ce disponible est l'équivalent d'un budget de 14,44 euro par bénéficiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Toutefois, le coût par personne inscrite à la fête de Saint-Nicolas 2019 était de +/- 17,00 euro. Si l'on souhaite organiser de telles initiatives avec une certaine régularité, ces réserves devront être complétées par d'autres moyens.

Des alternatives de financement, comme le sponsoring, pourraient apporter une solution. Toutefois, ceci relève d'une décision prise après mûre réflexion.

### 3.1.3 Communication

La communication reste également un point d'attention permanent. Chaque jour, on peut constater que tous nos bénéficiaires ne disposent pas de toutes les informations concernant l'association et son offre.

Le nombre d'utilisateurs du groupe Facebook, bien que croissant, reste plutôt limité. Afin d'augmenter la visibilité de l'asbl, le développement de moyens de communication modernes comme un site internet ou une application pour tablette ou smartphone s'impose. Ce sont là des moyens idéaux qui permettent de transmettre très régulièrement des informations actualisées. En plus, ils permettent et peuvent stimuler la communication directe entre l'association et ses bénéficiaires.

### 3.1.4 Offre des primes et interventions financières

**L'offre actuelle semble répondre aux attentes des bénéficiaires. Les moyens financiers actuels de l'association sont suffisants, mais ne laissent pas de marge pour de nouvelles propositions. Chaque nouvelle proposition nécessitera donc une réflexion sur la suppression d'une prime ou intervention existante ou l'opportunité d'augmenter les cotisations des membres.**

## **4 Annexes**

### **4.1 Balance financière avec compte résultat 2019**

**Balance des comptes généraux****Périodes de 01/2019 à 12/2019**

Valeurs EUR

1

Classement par Référence : de 1 à 792000

Catégories jusqu'à ZZZ  
Sans les comptes non mouvements

Réf.	Libellé	Report	Somme des Périodes		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
<b>1</b>	<b>Fonds soc., prov. Risq.&amp;chges</b>						
<b>14</b>	<b>Bénéfice/Perte reportée (-)</b>						
140000	Bénéfice reporté	327,658.18 C	0.00	0.00	0.00	327,658.18	327,658.18 C
141000	Perte reportée (-)	80,497.82 D	0.00	0.00	80,497.82	0.00	80,497.82 D
	<b>Total des comptes de classe 14</b>	<b>247,160.36 C</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80,497.82</b>	<b>327,658.18</b>	<b>247,160.36 C</b>
	<b>Total des comptes de classe 1</b>	<b>247,160.36 C</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80,497.82</b>	<b>327,658.18</b>	<b>247,160.36 C</b>
<b>2</b>	<b>Frais d'étab., actifs imm. &amp; cr. à</b>						
<b>29</b>	<b>Créance à plus d'un an</b>						
<b>291</b>	<b>Autres créances, subsides à pl</b>						
291600	Prêts à plus d'un an	8,933.21 D	1,638.50	8,933.21	10,571.71	8,933.21	1,638.50 D
	<b>Total des comptes de classe 29</b>	<b>8,933.21 D</b>	<b>1,638.50</b>	<b>8,933.21</b>	<b>10,571.71</b>	<b>8,933.21</b>	<b>1,638.50 D</b>
	<b>Total des comptes de classe 2</b>	<b>8,933.21 D</b>	<b>1,638.50</b>	<b>8,933.21</b>	<b>10,571.71</b>	<b>8,933.21</b>	<b>1,638.50 D</b>
<b>4</b>	<b>Créances et dettes à un an au j</b>						
<b>40</b>	<b>Créances commerciales</b>						
<b>400</b>	<b>Clients</b>						
400000	Clients : Cotisations/activités	28,325.95 D	518,009.13	492,587.80	598,485.05	544,737.77	53,747.28 D
	<b>Total des comptes de classe 40</b>	<b>28,325.95 D</b>	<b>518,009.13</b>	<b>492,587.80</b>	<b>598,485.05</b>	<b>544,737.77</b>	<b>53,747.28 D</b>
<b>41</b>	<b>Autres créances</b>						
<b>416</b>	<b>Créances diverses</b>						
<b>4169</b>	<b>Autres créances diverses</b>						
416904	Créances sur personnel : pret	41,866.76 D	72,456.35	85,304.37	114,323.11	85,304.37	29,018.74 D
416906	Créances sur personnel : avance	1,350.00 D	4,275.00	5,150.00	5,625.00	5,150.00	475.00 D
	<b>Total des comptes de classe 41</b>	<b>43,216.76 D</b>	<b>76,731.35</b>	<b>90,454.37</b>	<b>119,948.11</b>	<b>90,454.37</b>	<b>29,493.74 D</b>
<b>44</b>	<b>Dettes commerciales</b>						
<b>440</b>	<b>Fournisseurs</b>						
440000	Fournisseurs	285.95 C	377,200.99	414,301.48	377,200.99	414,587.43	37,386.44 C
	<b>Total des comptes de classe 44</b>	<b>285.95 C</b>	<b>377,200.99</b>	<b>414,301.48</b>	<b>377,200.99</b>	<b>414,587.43</b>	<b>37,386.44 C</b>
<b>48</b>	<b>Dettes diverses</b>						
485000	Avances - Engagement à avanci	0.00	3,800.00	3,800.00	3,800.00	3,800.00	0.00
485001	Prêts - Engagement à prêter	0.00	43,437.61	43,437.61	43,437.61	43,437.61	0.00
	<b>Total des comptes de classe 48</b>	<b>0.00</b>	<b>47,237.61</b>	<b>47,237.61</b>	<b>47,237.61</b>	<b>47,237.61</b>	<b>0.00</b>
	<b>Total des comptes de classe 4</b>	<b>71,256.76 D</b>	<b>1,019,179.08</b>	<b>1,044,581.26</b>	<b>1,142,871.76</b>	<b>1,097,017.18</b>	<b>45,854.58 D</b>
<b>5</b>	<b>Placements de trésorerie, val. c</b>						
<b>55</b>	<b>Etablissements de crédits</b>						
550000	Compte courant	161,398.47 D	460,868.70	385,033.87	622,267.17	385,033.87	237,233.30 D
	<b>Total des comptes de classe 55</b>	<b>161,398.47 D</b>	<b>460,868.70</b>	<b>385,033.87</b>	<b>622,267.17</b>	<b>385,033.87</b>	<b>237,233.30 D</b>
<b>57</b>	<b>Caisses</b>						
570000	Caisse - Espèces	5,571.92 D	15,314.08	8,919.00	20,886.00	8,919.00	11,967.00 D
	<b>Total des comptes de classe 57</b>	<b>5,571.92 D</b>	<b>15,314.08</b>	<b>8,919.00</b>	<b>20,886.00</b>	<b>8,919.00</b>	<b>11,967.00 D</b>
<b>58</b>	<b>Transferts de fonds internes</b>						
580000	Virements internes	0.00	18,768.40	18,768.40	18,768.40	18,768.40	0.00
581000	Virements émis	0.00	287,655.59	287,655.59	287,655.59	287,655.59	0.00
	<b>Total des comptes de classe 58</b>	<b>0.00</b>	<b>306,423.99</b>	<b>306,423.99</b>	<b>306,423.99</b>	<b>306,423.99</b>	<b>0.00</b>
	<b>Total des comptes de classe 5</b>	<b>166,970.39 D</b>	<b>782,606.77</b>	<b>700,376.86</b>	<b>949,577.16</b>	<b>700,376.86</b>	<b>249,200.30 D</b>
<b>6</b>	<b>Comptes de charges</b>						
<b>61</b>	<b>Services et biens divers</b>						
<b>613</b>	<b>Rétributions de tiers</b>						
<b>6135</b>	<b>Assurance (autres que mat. RI</b>						
613530	Assurance responsabilité civile	0.00	1,761.56	0.00	1,761.56	0.00	1,761.56 D
<b>615</b>	<b>Autres fournitures et services</b>						
<b>6153</b>	<b>Frais de publications légales</b>						
615310	Insertions au Moniteur et média	0.00	265.96	0.00	265.96	0.00	265.96 D

**Balance des comptes généraux**

Périodes de 01/2019 à 12/2019

Valeurs EUR

615310

Réf.	Libellé	Report	Somme des Périodes		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
<b>Total des comptes de classe 61</b>		<b>0.00</b>	<b>2,027.52</b>	<b>0.00</b>	<b>2,027.52</b>	<b>0.00</b>	<b>2,027.52 D</b>
<b>64</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>						
<b>643</b>	<b>Primes et interventions</b>						
643010	Prime de naissance	0.00	27,750.00	0.00	27,750.00	0.00	27,750.00 D
643020	Prime enfant 12 ans	0.00	34,000.00	100.00	34,000.00	100.00	33,900.00 D
643030	Prime enfant handicapé	0.00	56,350.00	0.00	56,350.00	0.00	56,350.00 D
643031	prime enfant handicapé exercice	0.00	350.00	0.00	350.00	0.00	350.00 D
643040	Coût vacances ou colonie enf.ha	0.00	802.86	0.00	802.86	0.00	802.86 D
643050	Prime départ à la retraite	0.00	36,800.00	200.00	36,800.00	200.00	36,600.00 D
643060	Prime d'ancienneté 25 ans	0.00	28,500.00	0.00	28,500.00	0.00	28,500.00 D
643070	Prime de mariage ou cohabitation	0.00	18,000.00	100.00	18,000.00	100.00	17,900.00 D
643071	Intervention Frais funéraires	0.00	3,600.00	0.00	3,600.00	0.00	3,600.00 D
643080	Intervention frais de lunettes	0.00	49,906.98	0.00	49,906.98	0.00	49,906.98 D
643081	Intervention frais de lentilles	0.00	284.70	0.00	284.70	0.00	284.70 D
643082	Intervention prothèse dentaire fix	0.00	20,919.05	500.00	20,919.05	500.00	20,419.05 D
643083	Intervention prothèse dentaire an	0.00	6,892.00	0.00	6,892.00	0.00	6,892.00 D
643084	Intervention appareil auditif monoc	0.00	1,600.00	0.00	1,600.00	0.00	1,600.00 D
643085	Intervention appareil auditif stéréo	0.00	2,000.00	0.00	2,000.00	0.00	2,000.00 D
643100	Secours	0.00	22,568.54	862.06	22,568.54	862.06	21,706.48 D
643200	Défaillance de paiement - prêts	0.00	3,719.68	0.00	3,719.68	0.00	3,719.68 D
643300	Activités - événements	0.00	54,448.18	0.00	54,448.18	0.00	54,448.18 D
<b>Total des comptes de classe 64</b>		<b>0.00</b>	<b>368,491.99</b>	<b>1,762.06</b>	<b>368,491.99</b>	<b>1,762.06</b>	<b>366,729.93 D</b>
<b>67</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>						
<b>671</b>	<b>Impôts belges s/ le résultat d'ex</b>						
671300	Taxe annuelle compensatoire dr.	0.00	136.81	0.00	136.81	0.00	136.81 D
<b>Total des comptes de classe 67</b>		<b>0.00</b>	<b>136.81</b>	<b>0.00</b>	<b>136.81</b>	<b>0.00</b>	<b>136.81 D</b>
<b>Total des comptes de classe 6</b>		<b>0.00</b>	<b>370,656.32</b>	<b>1,762.06</b>	<b>370,656.32</b>	<b>1,762.06</b>	<b>368,894.26 D</b>
<b>7</b>	<b>Comptes de produits</b>						
<b>73</b>	<b>Cotisations, dons, legs et subs</b>						
731000	Cotisations membres adhérents	0.00	0.00	364,680.00	0.00	364,680.00	364,680.00 C
732000	Participation activités SOBRU	0.00	194.27	53,941.55	194.27	53,941.55	53,747.28 C
<b>Total des comptes de classe 73</b>		<b>0.00</b>	<b>194.27</b>	<b>418,621.55</b>	<b>194.27</b>	<b>418,621.55</b>	<b>418,427.28 C</b>
<b>Total des comptes de classe 7</b>		<b>0.00</b>	<b>194.27</b>	<b>418,621.55</b>	<b>194.27</b>	<b>418,621.55</b>	<b>418,427.28 C</b>
<b>Total des comptes de résultat (6/7)</b>		<b>0.00</b>	<b>370,850.59</b>	<b>420,383.61</b>	<b>370,850.59</b>	<b>420,383.61</b>	<b>49,533.02 C</b>
<b>Totaux</b>		<b>0.00</b>	<b>2,174,274.94</b>	<b>2,174,274.94</b>	<b>2,554,369.04</b>	<b>2,554,369.04</b>	<b>0.00</b>



## 4.2 Listes de présences aux assemblées générales, conseils d'administration et comités sociaux

Publication faite en exécution de l'article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

### 4.2.1 Présences 2019 – Assemblée générale – Mandat non-rémunéré

Membres	05/02/2019		30/04/2019		Mandat débuté dans l'année	Mandat terminée dans l'année
	Présent	Excusé	Présent	Excusé		
HARICHE Faouzia	x		x			
RAEMDONCK Nico		x		x		
SYMOENS Luc		x		x		
LEONARD Dirk	x		x			
GILSON Didier	x			x	05/02/2019	
BUSCHEN Philippe	x			x		
VANDENBULCKE Anne		x	x			
GIAMMORCARO Rose-Maria	x		x			
LALIEUX Karine	x			x		
ELST Carine	x			x		
VAN RANSBEECK Magriet		x		x		
YUMBI Clementine		x		x		
GLINEUR Rita	x		x		05/02/2019	
BRABANTS Carole	x		x			
BRANCKAERT Jürgen	x		x			
BORREMANS Linda		x	x			
COPPENS Dimitri	x			x	05/02/2019	01/05/2019
DE WAEGENEER Patricia	x		x			
PEETERS Fabienne		x		x		
VAN CAUWENBERGHE Thierry	x			x		
PRINCE Thierry	x		x			31/05/2019
SPADA Antonio	x		x			
VERHAEGEN Mathieu		x	x			
ROBLOT Jean-François	x			x		
THIBAUT Jean-Yves		x		x		

#### 4.2.2 Présences 2019 – Conseil d'administration – Mandat non-rémunéré

Membres	03/04/2019		19/06/2019		19/09/2019		11/12/2019		Mandat d'administrateur débuté dans l'année	Mandat terminé dans l'année
	Présent	Excusé	Présent	Excusé	Présent	Excusé	Présent	Excusé		
HARICHE Faouzia	x		x			x		x		
LEONARD Dirk	x		x		x		x			
BUSCHEN Philippe	x			x	x		x		05/02/2019	
VANDENBULCKE Anne	x			x	x			x		
LALIEUX Karine		x		x		x		x		
ELST Carine	x			x		x	x			
VAN RANSBEECK Magriet		x		x		x		x		
BRANCKAERT Jürgen	x			x	x		x			
BORREMANS Linda	x		x		x		x			
DE WAEGENEER Patricia		x	x			x	x			
PRINCE Thierry		x		x						31/05/2019
VERHAEGEN Mathieu	x		x		x		x			
ROBLOT Jean-François	x		x			x	x			

#### 4.2.3 Présences 2019 – Comité social – Mandat non-rémunéré

	LEONARD Dirk	ELST Carine	VAN RANSBEECK Magriet	BRANCKAERT Jürgen	BORREMANS Linda	DE WAEGENEER Patricia	PRINCE Thierry	VERHAEGEN Mathieu	ROBLOT Jean-François
15/01/2019	x	x		x					
29/01/2019	x		x		x		x	x	
12/02/2019		x		x			x	x	
26/02/2019	x	x		x				x	
12/03/2019		x					x		x
26/03/2019	x	x	x					x	
09/04/2019	x	x		x				x	
23/04/2019	x			x				x	
07/05/2019		x							
21/05/2019		x	x					x	
04/06/2019	x				x			x	
18/06/2019				x					x
02/07/2019		x				x			x
16/07/2019	x	x				x		x	
30/07/2019		x			x	x			x
13/08/2019		x	x		x				x
27/08/2019	x		x		x	x		x	
10/09/2019	x	x		x		x		x	
24/09/2019		x			x	x		x	
08/10/2019	x	x	x					x	
22/10/2019		x	x		x	x			
05/11/2019			x		x	x			
19/11/2019	x	x			x	x			
03/12/2019			x		x				x
17/12/2019	x	x	x		x				

### 4.3 Marchés publics

NATURE MARCHÉ (Travaux, fournitures, services) SOORT OPDRACHT (Werken, leveringen, diensten)	PROCEDURE DE PASSATION - PLAATSINGSPROCEDURE	N° - Nr. DOSSIER (Référence)	OBJET DU MARCHÉ - VOORWERP VAN DE OPDRACHT	MONTANT DU MARCHÉ - BEDRAG VAN DE OPDRACHT	NOM ADJUDICATAIRE - NAAM OPDRACHTNEMER	ADRESSE ADJUDICATAIRE - ADRES OPDRACHTNEMER	DATE DECISION DESIGNATION - DATUM TOEWIJZINGSBESLISSING
Services / Diensten	Négocié < 8.000,00 € et faible montant  Onderhandelde procedure < 8.000,00 € en beperkt bedrag	SN 19	Organisation de la fête de Saint-Nicolas (Privatisation spectacle, livres cadeaux, consommations, location de costumes,...)  Organisatie van het Sinterklaasfeest (Privatisering van een voorstelling, geschenk boeken, dranken, huur kostuums,...)	€ 44.554,06	Cirque Bouglione Maghet location Eventattitude De Standaard S.G.I.-Security	Rue le Haut, 31 – 7533 Thimougies Rue Saint-Ghislain, 41 – 1000 Bruxelles Avenue Louize, 523 – 1050 Bruxelles Rue de la Violette, 18/20 – 1000 Bruxelles Avenue Alexander Fleming, 12 – 1348 Ottignies	19-09-19

#### 4.4 Voyages

**Voyages d'étude et colloques à l'étranger entraînant une dépense à charge de l'organisme public auxquelles des membres de l'organe de gestion ont participé en 2019 dans le cadre de leurs fonctions.**

DATE	DESTINATION	PARTICIPANTS	OBJET	DATE et REF. DECISION ORGANE DE GESTION
Néant				